

Déclaration du Snes-Fsu Créteil pour les congés formation du 5 mai 2017

Nous débuterons notre intervention à partir d'un premier constat, cette année nous avons observé une baisse significative du nombre de candidats d'environ 10 %. Nous ne pouvons nous empêcher de penser que cela témoigne d'une certaine forme de résignation de la part de nos collègues qui de dépit ne souhaitent pas renouveler leur demande par crainte d'une nouvelle désillusion. Nous continuons à déplorer que l'enveloppe globale allouée reste insuffisante et répond encore moins aux besoins de nos collègues. Certains d'entre eux préférant opter pour un temps partiel pour maximiser leur chance de réussite en lieu et place d'un congé individuel de formation synonyme d'un plus grand confort matériel pour envisager la réussite de leur projet.

En examinant plus précisément les groupes, nous constatons une légère augmentation des candidatures en A1. Ces demandes de congé pour mobilité répondent à une vraie demande de la part de nos collègues qui souhaitent envisager dans les prochaines années une réorientation professionnelle. Dans ce groupe, les collègues contractuels sont particulièrement exposés à un refus. Nombre d'entre eux, ayant déjà effectués un nombre conséquent d'années de service ne peuvent envisager une réorientation de carrière. N'ayant pas la nationalité française, ils sont d'autorité exclus des dispositions relatives à la passation des concours. Nous sommes donc dans une situation kafkaïenne.

Le Snes reste attaché à la possibilité offerte aux collègues de donner un second souffle à leur vie professionnelle. Néanmoins, nous restons persuadés que ce groupe devrait relever d'une autre ligne budgétaire et ainsi contribuer à ce que ces demandes puissent davantage rencontrer de succès.

Cette année encore un peu plus de 70 % des congés ont été octroyés aux collègues candidatant dans le groupe B. Nous réaffirmons que le congé formation doit permettre aux enseignants du second degré d'améliorer leur formation, de réactualiser leurs connaissances afin de consolider, à terme, l'enseignement devant leurs élèves, tout en leur permettant également d'améliorer leurs conditions de vie et obtenir des conditions d'exercice plus favorables.

Nous rappelons que les critères imposés pour pouvoir prétendre aux congés pour concours compliquent d'autant plus la possibilité de l'obtenir. Ainsi nos collègues doivent attendre un certain nombre d'années (entre 5 et 10 ans) tout en espérant avoir été admissibles pour maximiser leurs chances. Faut-il rappeler que les premières années d'enseignement sont particulièrement denses en matière de mise en place du travail et de préparation de cours ? A cela s'est ajoutée la réforme du collège dans laquelle un certain nombre de nouvelles tâches concourt à alourdir leur charge de travail et de fait ne contribue pas à préparer sereinement un nouveau concours.

Depuis maintenant 3 ans, l'administration rectorale invite nos collègues non-titulaires à formuler une demande de congé individuel de formation pour passer les concours. Cette année, nous avons constaté une baisse significative de leurs candidatures passant ainsi d'une soixantaine à une cinquantaine, nous espérons que cela n'est pas consécutif à notre précédente observation et que le Rectorat continue à inciter ces collègues à y participer afin de répondre au cruel manque de personnels titulaires. De surcroît, un certain nombre d'entre eux est pénalisé par le mode de calcul imposé. De fait des services souvent perlés, ne leur permettent pas de répondre aux critères strictement établis. Nous vous demandons donc d'appréhender avec davantage de bienveillance leurs candidatures.

Par ailleurs, lors de la réunion préparatoire de la circulaire, il nous a été annoncé que les candidatures seraient également étudiées sous le prisme du caractère déficitaire ou non de la discipline enseignée. Cette disposition est absente des critères de sélection des candidatures dans des académies similaires comme Versailles. Nous rappelons que le Snes-FSU Créteil est opposé à cette décision qui de fait pénalise un certain nombre de candidats. Nous en avons dénombré environ une quarantaine en B2. Il nous apparaît que cette disposition est discriminatoire, d'autant plus que certains de nos collègues répondent pourtant aux critères déjà stricts de la validité de leur candidature. Nous vous demandons donc de réexaminer leur situation car cela leur interdit toute possibilité d'évolution de carrière à moyen terme. Enfin que sera t-il de leurs demandes les années suivantes ? Devront-ils de nouveau essayer un refus ? Nous ne pouvons l'accepter au titre de l'égalité de traitement entre chaque discipline.

Enfin, pour contribuer à la transparence de ce groupe de travail, nous considérons que l'administration doit mettre à notre disposition les candidats sur liste complémentaire susceptibles de prétendre à ce congé individuel de formation dans l'attente d'un repêchage.

Pour conclure, nous tenions à signaler la qualité du travail effectué par les services de la DAFPEN, les documents mis à notre disposition nous ont permis d'obtenir un maximum d'informations sur chaque situation.